

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
SESSION 2025-2026

10 JUIN 2026

PROPOSITION DE RÉSOLUTION¹

RELATIVE AU SOUTIEN À APPORTER AU LIBAN ET À SA POPULATION DANS
LECADRE DES COMPÉTENCES DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

AMENDEMENT(S)

DÉPOSÉ(S) EN SÉANCE

¹ Voir doc. 246 (2025-2026) n°1 à n°4.

TABLE DES MATIÈRES

1	Amendement n°1 déposé par M. Stéphane Hazée, Mme Margaux De Re, Mme Bénédicte Linard, M. Hajib El Hajjaji, Mme Barbara Trachte	3
2	Amendement n°2 déposé par Mme Jamila Ammi, Mme Alice Bernard, M. Octave Daube	3
3	Amendement n°3 déposé par Mme Jamila Ammi, Mme Alice Bernard, M. Octave Daube	3
4	Amendement n°4 déposé par Mme Jamila Ammi, Mme Alice Bernard, M. Octave Daube	4
5	Amendement n°5 déposé par Mme Jamila Ammi, Mme Alice Bernard, M. Octave Daube	4
6	Amendement n°6 déposé par Mme Rachida Aït Alouha, M. Hajib El Hajjaji, M. Jori Dupont	5
7	Amendement n°7 déposé par Mme Rachida Aït Alouha, M. Hajib El Hajjaji, M. Jori Dupont	5
8	Amendement n°8 déposé par Mme Rachida Aït Alouha, M. Hajib El Hajjaji, M. Jori Dupont	6
9	Amendement n°9 déposé par Mme Rachida Aït Alouha, M. Hajib El Hajjaji, M. Jori Dupont	6
10	Amendement n°10 déposé par M. Loris Resinelli, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Grégory Chintinne, M. Loïc Jacob, M. Louis de Clippele.....	6
11	Amendement n°11 déposé par M. Loris Resinelli, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Grégory Chintinne, M. Loïc Jacob, M. Louis de Clippele.....	7

1 Amendement n°1 déposé par M. Stéphane Hazée, Mme Margaux De Re, Mme Bénédicte Linard, M. Hajib El Hajjaji, Mme Barbara Trachte

Dans la proposition de résolution, il est inséré un point 8, formulé comme suit :

« 8. D'engager le Gouvernement fédéral à :

- faire tout ce qui est en son pouvoir pour aboutir à la suspension immédiate de l'accord d'association UE Israël ;
- mettre en oeuvre sans délai l'ensemble des mesures et sanctions qu'il a annoncées en date du 2 septembre 2025.».

Justification

Il n'est pas possible que le Gouvernement israélien puisse franchir toutes les lignes rouges fixées par l'Union européenne, notamment pour ce qui concerne le Liban, sans qu'il ne se passe rien.

Il est donc proposé d'ajouter deux demandes élémentaires et rappeler ainsi le Conseil de l'UE et le Gouvernement fédéral à leurs obligations élémentaires.

2 Amendement n°2 déposé par Mme Jamila Ammi, Mme Alice Bernard, M. Octave Daube

Dans les considérant, un nouveau point K est ajouté :

“K. Considérant qu'Israël continue de violer de manière répétée le droit international, le droit international humanitaire et les accords de cessez-le-feu, notamment par l'occupation prolongée des territoires palestiniens, l'expansion des colonies illégales, les déplacements forcés de populations civiles en Palestine et au Liban et les attaques contre des infrastructures civiles ; »

Justification

Cet amendement vise à rappeler les violation répétée du droit international et du droit international humanitaire commises par l'Etat d'Israël.

3 Amendement n°3 déposé par Mme Jamila Ammi, Mme Alice Bernard, M. Octave Daube

Dans les considérants, un nouveau point L est ajouté :

« L. Considérant que ces violations s'inscrivent dans un projet colonial de domination, communément désigné comme le projet du « Grand Israël »

Justification

Cet amendement vise à rappeler les violations répétées du droit international et du droit international humanitaire commises par l'Etat d'Israël s'inscrivent dans un projet expansionniste prémédité.

4 Amendement n°4 déposé par Mme Jamila Ammi, Mme Alice Bernard, M. Octave Daube

Dans les demandes au Gouvernement de la Communauté Française, un nouveau point 2 est ajouté :

« 2. De condamner explicitement le projet colonial israélien ainsi que les violations continues du droit international, du droit international humanitaire et des droits humains commises à l'encontre du peuple palestinien et libanais ; »

Justification

Cet amendement vise à demander au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de condamner le projet colonial israélien ainsi que les violations continues du droit international et du droit international humanitaire commises par l'Etat d'Israël.

5 Amendement n°5 déposé par Mme Jamila Ammi, Mme Alice Bernard, M. Octave Daube

Dans les demandes au Gouvernement de la Communauté Française, un nouveau point 4 est ajouté :

« 2. D'agir dans ses propres compétences afin de sanctionner l'Etat d'Israël et les entités israéliennes qui soutiennent le projet colonial israélien en activant notamment les leviers suivants :

- Travailler avec les rectrices et recteurs des universités francophones afin de rompre au plus vite les liens académiques entre nos universités et toute entité israélienne qui soutient le projet colonial, les crimes de guerre, les violations du droit international et du droit international humanitaire ou les agressions commises par l'Etat d'Israël ;
- Se positionner et plaider en faveur de la fin de l'accord d'association entre l'Union Européenne et Israël ainsi qu'en faveur de l'exclusion d'Israël des accords Horizon Europe ;
- Prendre position en faveur de l'exclusion d'Israël et de ses représentants qui soutiennent son projet colonial, ses crimes de guerre, ses violations du droit

international et du droit international humanitaire ou ses agressions d'évènements culturels, sportifs ou médiatiques qui se déroulent sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou auxquels la Fédération Wallonie-Bruxelles participe ;

Justification

Cet amendement vise à demander au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'agir dans ses compétences afin de prendre des sanctions envers l'Etat d'Israël.

6 Amendement n°6 déposé par Mme Rachida Aït Alouha, M. Hajib El Hajjaji, M. Jori Dupont

Dans le dispositif, insérer un point 8 libellé comme suit :

« De charger le Gouvernement de relayer auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) la position du Parlement de la Communauté française exigeant le respect strict de la souveraineté du Liban et la protection des institutions éducatives et culturelles francophones face aux hostilités." »

Justification

Cet amendement vise à mobiliser les leviers diplomatiques de la Francophonie pour défendre la souveraineté libanaise et protéger les piliers culturels et éducatifs communs menacés par le conflit.

7 Amendement n°7 déposé par Mme Rachida Aït Alouha, M. Hajib El Hajjaji, M. Jori Dupont

Dans le dispositif, insérer un point 9 libellé comme suit :

« D'inviter le Gouvernement, dans le cadre de ses compétences, à œuvrer auprès des établissements d'enseignement supérieur pour la suspension des partenariats académiques avec toute institution israélienne impliquée dans le soutien au projet colonial ou aux violations du droit international. »

Justification

Il est nécessaire d'assurer une cohérence entre les valeurs de la Fédération et ses partenariats.

Cet amendement demande des actions concrètes face aux violations du droit international et au projet colonial.

8 Amendement n°8 déposé par Mme Rachida Aït Alouha, M. Hajib El Hajjaji, M. Jori Dupont

Dans le dispositif, insérer un point 10 libellé comme suit :

« D'encourager le Gouvernement à intensifier les accords de coopération académique et culturelle existants par la mise en place de programmes d'urgence pour l'accueil et le soutien des chercheurs, artistes et étudiants libanais dont les infrastructures et les activités sont menacées. »

Justification

Cet amendement vise à transformer la solidarité politique en mesures tangibles pour préserver le capital intellectuel et éducatif du Liban face aux destructions massives.

9 Amendement n°9 déposé par Mme Rachida Aït Alouha, M. Hajib El Hajjaji, M. Jori Dupont

Dans le dispositif, insérer un point 11 libellé comme suit :

« De condamner avec la plus grande fermeté les crimes de guerre commis par Israël au Liban, notamment le ciblage des infrastructures civiles, des personnels de santé et des journalistes, ainsi que les punitions collectives infligées à la population civile. »

Justification

Le respect du droit international humanitaire est une exigence absolue. Cet amendement dénonce les exactions documentées, telles que les attaques contre les civils et les infrastructures essentielles, en les qualifiant selon les termes du droit international.

10 Amendement n°10 déposé par M. Loris Resinelli, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Grégory Chintinne, M. Loïc Jacob, M. Louis de Clippele

La première demande est remplacée par :

1. De condamner avec la plus grande fermeté les actes illégaux des autorités israéliennes commis au Liban, dont les bombardements, les attaques au phosphore et l'épandage de glyphosate ;

Justification

L'utilisation du phosphore blanc a été confirmée via l'ONU et par le cabinet des Affaires étrangères. Dès lors et comme annoncé lors de la discussion en commission, la majorité s'engageait à les retirer si tel était le cas.

II Amendement n°11 déposé par M. Loris Resinelli, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Grégory Chintinne, M. Loïc Jacob, M. Louis de Clippele

Le considérant L. est remplacé par :

« L. Considérant que les attaques israéliennes nuisent directement à la santé des civils libanais par leurs attaques contre l'environnement au phosphore blanc et l'épandage de glyphosate ; »

Justification

L'utilisation du phosphore blanc a été confirmée via l'ONU et par le cabinet des Affaires étrangères. Dès lors et comme annoncé lors de la discussion en commission, la majorité s'engageait à les retirer si tel était le cas.